



Cahier des charges du vice-président

Désignation de la fonction

Vice-président, membre du Comité

Organe supérieur

Président, assemblée générale

Fonctions subordonnées

Aucune fonction subordonnée

Remplacement

Est remplacé(e) par le président ou un autre membre du comité

Membre du comité

Participation aux séances et aux activités du comité (5-10 séances par an)

Participation à des projets ad hoc selon disponibilité

Participation à la vie associative (3-5 événements par an)

Tâches principales, objectifs

Représentation, liaisons avec l'extérieur

Le poste convient à un réel bras droit du président, prêt à lui suppléer au besoin, à l'épauler dans certaines démarches et à représenter l'association vers l'extérieur, en accord avec le président. Président et vice-président travaillent donc en tandem, en concertation avec le secrétaire général. [Le cahier des charges de la présidence est de ce fait intégré au présent cahier des charges](#), le président et vice-président se mettant d'accord sur la répartition des tâches effective entre eux.

Tâches particulières

Promouvoir l'image de la section et suppléer une vacance au sein du comité.

Information

A un droit d'information global de la part des employés et membres du club

A un devoir d'information global envers l'assemblée générale et le comité

Exigences envers le détenteur de la fonction

Intègre, personnalité orientée vers le sport

Rapport interne avec l'association et ses disciplines

Expérience en organisation et direction

Disposé à investir le temps nécessaire pour les tâches dont il a la charge

Travaille volontiers en équipe

Disponibilité :

Selon le périmètre convenu avec le président

Dernière actualisation : 22-09-2026